



Compte Rendu de la CAPD du 21 mai 2013

Seul un IEN présent ce jour : Mme Gaberel

Lecture des déclarations préalables du SNUipp-FSU et de SE-UNSA

Approbation des CR :

Les comptes rendus des CAPD du 16 octobre 2012 et du 4 mars 2013 sont approuvés.

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi –BOE :

La loi oblige l'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 5 % de l'effectif total. L'éducation Nationale doit s'y conformer.

Nous demandons à nouveau au dasen de fournir les chiffres académiques et la hauteur de la contribution académique au fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Nous demandons aussi sur quel budget est payée la pénalité et quelle est son montant.

Le dasen ne peut pas aujourd'hui donner les chiffres, il s'engage à le faire le plus rapidement possible, au niveau départemental et académique.

Pour cette année un seul candidat qui obtient un avis défavorable.

Demandes de disponibilité, mise à disposition, détachement et réintégration :

-Toutes les demandes de disponibilité sont acceptées. (9 renouvellements et 6 nouvelles demandes à la CAPD du 26/03). Les collègues ont jusqu'au 31 mai pour formuler leur demande.

-Toutes les demandes de détachement sont acceptées.

-Toutes les demandes de mise à disposition sont accordées sous réserve d'entretien et d'accord.

- Les demandes de réintégration sont acceptées sous réserve du résultat de la visite médicale.

Demandes d'allègement de service :

8 demandes dont 3 renouvellements.

Toutes les demandes ont reçues un avis défavorable du docteur Meyer. Comme l'année dernière !

Suite à nos multiples demandes, le dasen a contacté M. Siclet (conseiller technique au service social du rectorat) pour avoir un deuxième avis.

Pour l'instant M. Siclet a donné un avis favorable pour un allègement de service de 25 % pour une collègue. Le dasen indique que M. Siclet contactera les 7 autres collègues et qu'il prendra sa décision en fonction des deux avis. Réponse le 25 juin.

Rappel de la position du SNUipp : nous nous sommes insurgés de nombreuses fois contre les avis du docteur Meyer. Nous rappelons que l'avis médical n'est qu'un avis et demandons instamment que le

dasen ne cautionne plus l'attitude du médecin et s'affranchisse des avis de celui-ci. Les refus systématiques du médecin conseil poussent les collègues à travailler à temps partiel pour pouvoir tenir le coup. Les personnels n'ont pas à payer financièrement leur maladie. Le refus des octrois d'allégements de service les oblige à se mettre en congé de maladie au lieu de leur permettre de continuer d'exercer. C'est clairement de la maltraitance médicale. Nous avons informé le dasen que nous réfléchissions à intenter (avec les snu de l'académie) une action devant l'ordre des médecins.

Nous nous félicitons de l'effort du dasen pour sortir par le haut de cette situation inacceptable.

Pour l'année prochaine, nous invitons les collègues à rencontrer Mme Pavat (assistante sociale de l'inspection académique) puis M. Siclet en plus du docteur Meyer.

Demandes de temps partiel :

173 demandes. (nombre stable)

58 demandes de mi-temps dont 2 annualisées.

115 demandes pour une quotité de 75%.

Les 84 demandes sur autorisation ont été accordées sans que le dasen ait besoin de l'avis du docteur Meyer.

Nous demandons comment seront gérés les récupérations pour les TR qui fonctionneront sur 4.5 jours ou 4 jours sur une semaine.

Le dasen répond que la gestion est encore en cours de réflexion, les collègues auront des jours de récupération. On ne sait pas sur quelle périodicité seront calculés les jours à récupérer : une période, un trimestre, l'année scolaire ?

Demandes d'INEAT/EXEAT :

La liste évolue quasi quotidiennement.

Tous les exeat jurassiens ont été accordés. Le Doubs accordera probablement tous les inéat.

Les inéat jurassiens seront refusés sauf possibilité d'échange terme à terme ou situation grave car le département est en surnombre.

Actuellement + 25 et prévision de + 35 à la rentrée 2013.

Postes à profil :

Le SNUipp-FSU réaffirme son désaccord avec les postes à profil et demande à nouveau leur suppression.

Le SNUipp déplore que depuis plusieurs années des collègues non formés sont favorisés par l'administration au dépend de ceux qui ont la formation correspondant au poste à profil. Il s'interroge sur la pertinence des attentes des commissions.

Sont pourvus à titre définitif à l'issu du mouvement les postes de :

Chargé de mission MDPH, Secrétaire RRS St Claude, Animateur LVE Champagnole, CP Lons 2, Animateur LVE Dole 2, CP Lons 3 ASH.

Les postes à profil restés vacants feront l'objet d'un nouvel appel à candidature.

Congés de formation professionnelle :

Rappel des règles : pas de congé inférieur à 4 semaines pour organisation du service.

Critères de choix du dasen :

- 1 Reconversion professionnelle hors EN
- 2 Achèvement d'une formation
- 3 Approfondissement d'une formation en lien avec l'EN
- 4 Acquisition de compétences

Enveloppe de 21 mois : 3 personnes bénéficieront d'un congé formation pour l'année prochaine.

Position du SNUipp : Nous rappelons que le congé de formation professionnelle est un droit et que la disparition du congé mobilité conduit à ce que les collègues n'aient plus que cette possibilité là pour faire évoluer leur carrière, envisager une reconversion ou approfondir un domaine qui leur est cher. Il n'est pas envisageable pour nous que les congés de formation professionnelle soient utilisés pour pallier les déficiences de l'administration en matière de formation continue. Ces congés ne doivent pas être accordés au seul bénéfice de l'institution. Pour rappel en 2004, 50 mois étaient accordés.

Demandes de formation CAPA-SH :

Pour l'année scolaire 2013/2014, 5 départs :

2 départs pour l'option F

2 départs pour l'option D

1 départ pour l'option C.

Ces départs ne combleront pas les manques de collègues formés sur les postes spécialisés.

Demandes d'intégration des instituteurs dans le corps des PE :

7 postulants pour 2 intégrations.

Tableau d'avancement à la hors classe PE :

Le contingent est de 21 promotions.

Mouvement :

Les nombreuses erreurs dans les barèmes ont été corrigées en amont du mouvement et vérifiées lors d'un groupe de travail précédent la CAPD.

Malgré cela, une chaîne a été faite suite à une erreur de barème non détectée précédemment.

Nous déplorons la difficulté à changer de poste, le mouvement est bloqué et ne permet plus aux jeunes collègues d'obtenir un poste à titre définitif avant de nombreuses années. Les suppressions de postes de ces dernières années rendent le mouvement compliqué.

Questions diverses :

A l'initiative du SNUipp

Candidatures sur des postes de directeurs des collègues ayant la qualification mais ne s'étant pas réinscrits sur la liste d'aptitude :

Nous rappelons que nous sommes opposés à la liste d'aptitude des directeurs. Tous les collègues sont aptes à être directeurs pour peu qu'ils participent à la formation. Nous demandons à minima que la liste d'aptitude, si elle est maintenue, se tienne après la carte scolaire afin de ne pas léser les collègues victimes de mesure de carte. Nous demandons au dasen qu'il nomme sur les postes de directeurs les collègues qui ont été directeur ou ayant fait fonction dès lors qu'ils ont le barème le plus haut, le fait de postuler étant considéré comme un acte volontaire.

Cette année encore le dasen refuse tous les recours et comme tous les ans il s'engage à revoir sa lecture de la circulaire l'année prochaine.

Il maintient donc les codes d'exclusion à tous les collègues précédemment directeurs ayant « oubliés » de s'inscrire sur la liste.

Cette fois encore, des collègues feront fonction contraints et forcés.

Décharges de direction des écoles d'application :

Suite à notre question sur le temps de décharge (CAPD de mars) le dasen s'était engagé à en discuter au niveau académique afin que soit reconnu la nouvelle législation.

Pas d'avancée sur la question.

Pour rappel :

Ecole avec au moins 3 classes d'application : ½ décharge

Ecole avec au moins 5 classes d'application : décharge complète

Situation des EVS :

Il y a 130 contrats d'EVS dans le Jura.

Les 53 contrats supplémentaires obtenus l'année dernière ne seront pas renouvelés, il faut donc les rendre.

Tous les contrats se terminent en juin, il n'y aura donc pas de licenciement.

20 contrats d'aide à la direction et une dizaine d'EVS-ASH seront supprimés. Pour l'aide aux élèves en situation de handicap, « les moyens seront redéployés, les besoins seront couverts mais avec moins d'heure par enfant ».

Contrats pour les personnes de + de 50 ans : 19 ne seront pas renouvelés car les personnes arrivent en fin de droit. 15 contrats sont renouvelables, la demande a été faite mais rien n'est acté.

Pas d'information dans le Jura sur d'éventuelles suppressions de contrats d'AVSco.

Le SNUipp demande à l'administration de trouver le texte qui interdirait à une AVS de reprendre un contrat après une année de chômage.

Mme Colin (secrétaire générale) fera parvenir les listes détaillées des différents postes.

Base élèves :

Des directeurs sanctionnés ont déposé un recours gracieux auprès du dasen. Le dasen nous informe qu'il refuse tous les recours.

Calendrier de la suite du mouvement :

Groupe de travail temps partiel : 4 juin après-midi

Publication de la liste des postes restés vacants mercredi 5 juin

Les collègues auront jusqu'au 13 juin pour retourner leur vœux par voie postale et électronique

GT phase d'ajustement le 25 juin après-midi.

Dernier GT le 5 juillet après midi pour les derniers collègues, les PES.

Les affectations des M2 se feront fin août sur une liste de postes réservés.

Temps de travail des collègues TR l'année prochaine (écoles à 4 j, écoles à 4 j ½) :

Voir question des temps partiels.

A l'initiative du SE :

Possibilité de création d'un RPI Annoire, Chemin, Longwy sur le Doubs à la rentrée 2013 :

Une information sera donnée en CTSD.

Priorités médicales :

Les demandes de collègues pour une affectation protégée pour raisons médicales sont examinées à la marge de la CAPD. Ils bénéficieront d'une attention particulière à la phase d'ajustement. Cette règle a été défendue par le SNUipp. La proposition du SE de dénommer un collègue (nommé à TD au barème) pour permettre une affectation hors barème ne nous semble pas justifiée.

Les futurs M2 :

Ils seront affectés sur les 25% de décharge de direction pour la rentrée. Pendant l'année scolaire, il y aura une période de stage massé. Harmonisation académique.

Nouvelle grille d'évaluation des enseignants :

Il est encore trop tôt pour apporter des réponses à l'évaluation du nouveau fonctionnement.

Les OS demandent la tenue d'un groupe de travail à l'automne afin de faire le bilan et avant la campagne de promotions pour vérifier que personne ne sera lésé.

Les commissaires paritaires